

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 12 juin 2014

à laquelle étaient présents :

Présidente de Séance : Mme Françoise TENENBAUM

Membres présents : (13) Mme AKPINAR-ISTIQAM, Mme AVENA, M. BERTHIER, M. BON, M. BOURGUIGNAT, Mme GAUTHIÉ, Mme GINDRE, M. JASPART, M. JORROT, Mme MARTIN-GENDRE, Mme OBRIOT, Mme POLONCEAU, Mme TENENBAUM.

Membres excusés représentés : (2) M. MILLOT (représenté par Mme TENENBAUM), Mme TROUWOST (représentée par M. BERTHIER).

Membres excusés : (2) Mme HERVIEU, Mme LECOMTE LE GRAND.

Date de convocation : 6 juin 2014

Délibération n° : 31-2014

Objet : Résidences sociales – subvention Programme 104 – intégration et accès à la nationalité française

Les résidences sociales Abrioux et Viardot peuvent bénéficier d'une subvention dans le cadre du programme 104 – Intégration et accès à la nationalité française, versée par la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale.

Cette subvention est versée aux résidences sociales qui s'engagent à mettre en œuvre une action d'accompagnement social individualisé en direction des personnes immigrées ou issues de l'immigration.

Cette subvention a été versée à hauteur de 5 000 € pour la résidence Abrioux et 4 000 € pour la résidence Viardot en 2013. Pour l'exercice 2014, la demande de subvention s'élève à 9 000 €.

Par conséquent, les membres du conseil d'administration autorisent le Président du CCAS ou son représentant légal à signer le dossier de demande de subvention au titre de l'année 2014.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

19 JUIN 2014

Pour le Président et par délégation,
La Directrice Générale,



Nathalie POPADYAK



Destinataires :
Préfecture : 1
Registre : 1
DISH : 1
Receveur Municipal : 2

PUBLIÉ LE 10 JUIN 2014